

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de LES VALLEES DE LA VANNE

4.3.22.1 Document graphique secteur CHIGY

Centre de la commune au 1/2 000ème

Plan n°4.3.22.1

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules CLEVER - 10000 BESANCON
Tél : 03 84 75 48 47 - Fax : 03 84 75 31 69
initiativead@orange.fr
Agence de Besançon
Tél : 03 81 63 53 25 - info@ad25@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

0 20 40 60 80 100 m

* Origine cadastre (C) - DGRP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastral actualisé en Juin 2016

- Légende :**
- Limite de la commune concernée
 - Limite de zones et de secteur
- ZONES URBAINES**
- U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat
 - UXs Zone urbaine à vocation d'activités économiques - Secteur où l'assainissement autonome est autorisé
 - UE Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services
 - Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé
 - Uoap Secteur de la zone U soumis à des OAP
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- Ncv Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (vallée de la Vanne)
 - Ncor Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)
- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Bâtiment agricole existant
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés
- Aqueducs et périmètres :**
- Aqueduc
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L. 151-19 et L. 151-23 :**
- Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
 - Puits / Lavoir / Fontaine
 - Eglise / Croix / Monument/ Habitats troglodytiques / sculpture
 - Cours d'eau, fossé, mare, étang
 - Vergers de production (V1)
 - Vergers au sein du village (V2)
 - Bois, haies, bosquets
 - Milieux humides (données DREAL)
- Risques et nuisances repérés au titre des articles R. 151-31 ou R. 151-34 :**
- Axe de ruissellement
- Zone inondable (Etude IPSEAU)**
- Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Chigy	22-1-1	Création du parking de la salle des fêtes	Commune de Chigy	1326
Chigy	22-1-2	Agrandissement de la salle des fêtes	Commune de Chigy	400
Chigy	22-1-3	Création de parking	Commune de Chigy	382

